



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
HAUT-COMMISSARIAT A LA NUMERISATION



# Stratégie Nationale de la Transformation Numérique en ALGÉRIE

**POUR UNE ALGERIE NUMERIQUE 2030**

VERSION VALIDÉE AOÛT 2024

# TABLE DES MATIERES

<b>PREAMBULE</b> .....	4
<b>VISION STRATÉGIQUE</b> .....	10
<b>VALEURS &amp; PRINCIPES DIRECTEURS</b> .....	11
Valeurs .....	11
Principes directeurs .....	12
<b>AXES STRATÉGIQUES</b> .....	13
<b>Axe I.</b> .....	14
Infrastructure de base TIC	
Volet connectivité	
Volet Centres de données et services cloud	
<b>Axe II.</b> .....	16
Capital Humain & Formation	
<b>Axe III.</b> .....	16
Gouvernance numérique	
<b>Axe IV.</b> .....	18
Économie numérique	
Volet : Transformation numérique des entreprises et des commerçants	
Volet : Développement de l'industrie et du marché numérique national	
Volet : Amélioration de l'attractivité à l'investissement étranger	
<b>Axe V.</b> .....	20
Société numérique	
<b>FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE</b>	
Cadre légal et réglementaire .....	21
Sécurité des systèmes d'information .....	21
<b>CONCLUSION</b> .....	22



M<sup>me</sup> Meriem Benmouloud  
Ministre, Haut-Commissaire à la Numérisation.

## Pour une Algérie Numérique 2030

L'importance capitale accordée par le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid TEBBOUNE au dossier de la digitalisation, et le suivi personnel de son état d'avancement, traduit la forte volonté politique qui anime la plus haute autorité du pays, en vue de réaliser une transformation numérique globale en Algérie. Dans cette perspective, l'Algérie s'est lancée dans une démarche étudiée afin de s'inscrire au diapason de la révolution technologique par la création du Haut-Commissariat à la Numérisation, une instance suprême placée sous la tutelle de la Présidence de la République en vertu du Décret Présidentiel n° 23-314 du 06 septembre 2023, chargée de piloter les projets de numérisation sectoriels et les projets stratégiques de transformation numérique en Algérie tout en assurant leur suivi et évaluation.

Parmi les projets stratégiques engagés par le Haut-Commissariat à la Numérisation depuis sa création nous comptons l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Transformation Numérique, pour une vision «**Algérie numérique 2030**». Cette dernière représente le premier référentiel national qui organise, encadre et guide le processus de transformation numérique dans notre pays, conformément à une approche participative et inclusive marquée par la participation de tous les départements ministériels, les experts, les intervenants et les opérateurs économiques dans le domaine de la digitalisation. Le contenu de cette Stratégie Nationale de Transformation Numérique est basé sur l'amélioration de la prospérité du citoyen et de l'entreprise, en conférant facilité et célérité aux transactions, assurant une meilleure connectivité à tous et offrant des services publics numérisés et accessibles à 100%, en sus de la promotion d'une économie numérique nationale créatrice de richesse.

La concrétisation de ces acquis est conforme aux valeurs de notre pays, notamment celles liées aux principes de la justice sociale garantis par la Constitution Algérienne, et alignés aux orientations stratégiques et aux ambitions suprêmes de Monsieur le Président de la République, en vue de la réalisation d'une numérisation globale qui touche tous les secteurs, pour assurer la célérité des transactions et l'instauration des principes de transparence et d'égalité dans l'accès et l'obtention de l'information, l'augmentation du rendement, la réalisation de l'efficacité gouvernementale, et la contribution de la numérisation dans le développement du PIB national.

La Stratégie Nationale de la Transformation Numérique est basée sur cinq (05) axes stratégiques, dont deux sont considérés comme la base essentielle pour la réussite de la transformation numérique dans notre pays. Ils s'agit de «**l'infrastructure de base**», constituée principalement de réseaux d'interconnexion de haute qualité et de centres de données, et «**les ressources humaines, la formation et la recherche et développement**». Quant aux trois autres axes, ils ciblent respectivement les composantes de l'Etat, à savoir : les autorités publiques qui gouvernent et administrent à travers l'axe de «**la gouvernance numérique**», l'économie créatrice de richesse à travers l'axe de «**l'économie numérique**», et la société civile pour atteindre l'inclusion numérique à travers l'axe de la «**société numérique**». Chaque axe comprend un ensemble d'objectifs stratégiques, totalisant vingt-cinq (25) objectifs à atteindre, durant la période de 2025-2030.

Ces objectifs aspirent à réaliser un nombre de valeurs telles que : la transparence et l'efficacité dans la gestion, la justice et l'équité visant à stimuler l'économie nationale et garantir un développement socio-économique durable. Quant aux fondements de la Stratégie Nationale de la Transformation Numérique, ils résident d'une part dans l'aspect juridique et réglementaire global qui organise, encadre et régule le domaine du numérique dans notre pays à travers la loi sur le numérique, que le Haut-Commissariat à la Numérisation, s'attèle actuellement à élaborer avec la participation de tous les secteurs concernés par ce domaine.

D'autre part, cette stratégie portant sur la sécurité numérique, qui constitue un fondement essentiel et crucial pour assurer la protection de ces axes en vue de sécuriser les données et les systèmes contre les menaces cybernétiques, il est pris en charge dans le cadre de la stratégie nationale de la sécurité des systèmes d'information 2025-2029, adoptée par le conseil National de la Sécurité des systèmes d'information.

Et ainsi, nous sommes résolus à aller de l'avant pour atteindre les objectifs sus-cités et réaliser les nobles aspirations de notre pays, une réalité que l'Algérie vivra avec succès, en accomplissant sa transformation numérique grâce aux bonnes volontés, aux intentions bienveillantes et les efforts de tout un chacun.

Vive l'Algérie

Que l'Algérie demeure fière ;

Majestueuse, forte, prospère et victorieuse.



# Préambule

L'Algérie, dès son indépendance, a pris conscience de l'importance du développement technologique, notamment des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et leur impact sur le développement économique et social du pays.

Cette volonté d'être au diapason de la modernisation s'est concrétisée par la création de centres de formation et de recherche spécialisés dans le domaine des TIC comme le Centre d'Etudes et de Recherche en Informatique (CERI) créé en 1969, devenu ensuite Institut National d'Informatique (ENI), puis Ecole Supérieure d'Informatique (ESI). Aussi la création, dans la même année, du Commissariat National à l'Informatique (CNI), considéré comme le premier organisme en Afrique et dans la région MENA.

Le CNI a élaboré le premier projet de plan informatique en Algérie intitulé «L'informatique en Algérie : la stratégie de son développement», accompagné du projet de fabrication de 1.000 ordinateurs.

Par ailleurs, plusieurs institutions

spécialisées en développement technologique ont été créées, notamment l'Université des Sciences et de la Technologie d'Alger (USTA), en 1974, qui a pris par la suite la dénomination d'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene (USTHB).

Ce qui a conduit à consentir un investissement important dans la formation d'un capital humain spécialisé, et ce pendant les quelques années après l'indépendance. Durant les années quatre-vingt, l'Algérie a vu émerger les premières entreprises spécialisées dans les services informatiques, à l'instar de l'Entreprise Nationale des Systèmes Informatiques (ENSI), une société dédiée à la prestation de services et à l'ingénierie informatique, chargée d'accompagner l'informatisation des institutions publiques.

Parallèlement à ces investissements, l'Algérie avait lancé ses premières initiatives pour développer son industrie informatique, notamment à travers les projets de conception de logiciels et de construction de mini-ordinateurs.

---

*Durant les années quatre-vingt, l'Algérie a vu émerger les premières entreprises spécialisées dans les services informatiques, à l'instar de l'Entreprise Nationale des Systèmes Informatiques (ENSI).*

---

*La réalisation de 200 000 Km de réseau en fibre optique, le raccordement de 5,74 Millions de ménages en Internet fixe, dont plus de 1.24 millions de foyers à travers la technologie fibre optique jusqu'au domicile (FTTH).*

L'introduction de l'usage d'Internet et de sa généralisation comme moyen d'échange et de communication a imposé des réformes technologiques structurelles.

A cet effet, à la fin des années quatre-vingt-dix l'Algérie a introduit des réformes majeures dans le secteur de la poste et des télécommunications. Ces réformes ont conduit à l'accélération du processus de développement des TIC, particulièrement par le lancement de nouveaux services de communication dont la téléphonie mobile et l'Internet. L'ensemble de ces initiatives ont été à l'origine de l'émergence et de l'usage des technologies du numérique, qui ont conduit au lancement par les différents secteurs de l'Etat de grands projets dans ce domaine à l'image du Ministère de la Justice, qui a mis en œuvre plusieurs services numériques, tel que le retrait du casier judiciaire. De son côté, le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, a marqué un saut qualitatif en matière d'accélération du processus de numérisation en Algérie par l'introduction du Numéro d'Identité Nationale (NIN) en 2010, un jalon phare qui a permis la numérisation de

l'état civil ainsi que l'introduction de la carte et du passeport biométriques. De son côté, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a réussi à lancer une rentrée universitaire 2023-2024 avec zéro papier. Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, quant à lui, a introduit en 2007, l'un des premiers services de prestations numérisées pour la modernisation du système de sécurité sociale à l'effet d'assurer une meilleure prise en charge des assurés par l'usage de la carte à puce dénommée CHIFA et le lancement des tests de la version virtuelle «e-Chifa».

En sus des secteurs cités ci-dessus, le Ministère de la Poste et des Télécommunications a réalisé des efforts considérables en matière d'infrastructure d'interconnexion, il s'agit notamment de la réalisation de 200 000 Km de réseau internet, en raccordant 5,74 millions de ménages en Internet fixe, dont plus de 1,24 million à travers la technologie en fibre optique (FTTH).

Aussi, l'amélioration du débit local à 10,8 Mb/s et de la bande passante internationale qui a atteint 9,8 Tb/s. D'autres secteurs ont réalisé des progrès conséquents dans le domaine.



En 2020 la mise en place d'un cadre institutionnel adapté à travers la création d'un département ministériel dédié, en l'occurrence le Ministère de la Numérisation et des Statistiques (MNS) dont le principal rôle est de fédérer les efforts et d'adopter le processus de transformation numérique.

Cependant, ces actions malgré les avancées sectorielles considérables, notamment en matière de certaines infrastructures technologiques et de modernisation de quelques services publics, il manquait une vision stratégique globale et intégrée qui devait garantir la synergie intersectorielle.

En effet, force est de constater que ces efforts ont été déployés d'une manière disjointe et fragmentée mettant en évidence des insuffisances en matière d'interopérabilité des systèmes d'information sectoriels, de développement de services publics digitalisés, de simplification des procédures administratives, d'émergence d'une économie numérique et d'une société numérique, rendant ainsi la transformation

numérique difficile. Pour faire face à ces dysfonctionnements, les hautes autorités de l'Etat ont procédé en 2020 à la mise en place d'un cadre institutionnel adapté à travers la création d'un département ministériel dédié, en l'occurrence le Ministère de la Numérisation et des Statistiques (MNS) dont le principal rôle est de fédérer les efforts et d'adopter le processus de transformation numérique comme un axe stratégique de la nouvelle politique de développement économique du pays.

Ce changement vise à tracer les jalons d'une transformation numérique qui s'inscrit dans une démarche progressive et évolutive ayant pour objectif de suivre les innovations technologiques dans le domaine du numérique.





*L'engagement Numéro (25) du programme de Monsieur le Président de la République qui stipule «réalisation d'une transformation numérique pour améliorer la connectivité, généraliser l'usage des TIC notamment dans les administrations de services publics et améliorer la gouvernance du secteur économique».*

Cette transformation consiste aussi à s'adapter aux normes et pratiques universellement reconnues, notamment en développant le partage de données et d'informations entre les différentes parties prenantes dans l'écosystème algérien du numérique. En effet, la transformation numérique offre des opportunités au service des objectifs du développement durable et pose de grands défis pour le pays, en matière de renforcement de la souveraineté et de la sécurité cybernétique.

A ce propos, Monsieur le Président de la République a décidé de mettre en place un dispositif national de la sécurité des systèmes d'information, en vertu du décret présidentiel n° 20-05 du

20 janvier 2020, qui est l'instrument de l'Etat en matière de sécurité des systèmes d'information, et qui constitue le cadre organisationnel de l'élaboration de la stratégie nationale de la sécurité des systèmes d'information et la coordination de sa mise en œuvre. Ce dispositif comprend le Conseil National de la Sécurité des Systèmes d'Information et l'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information. Il est important de rappeler que les efforts consentis par l'Etat afin d'accélérer le processus de la transformation numérique, découlent de l'engagement numéro 25 du programme de Monsieur le Président de la République qui stipule: «réalisation d'une transformation numérique pour



améliorer la connectivité, généraliser l'usage des TIC notamment dans les administrations de services publics et améliorer la gouvernance du secteur économique».

Cet engagement confirme la volonté politique de l'Etat pour hisser la numérisation à un rang stratégique, ayant un caractère de souveraineté nationale au même titre que celui de la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et la sécurité hydrique. A ce stade, et suite aux orientations stratégiques émanant de la part du Président de la République, Monsieur Abdelmadjid TEBBOUNE, l'Algérie s'est engagée résolument dans une démarche réfléchie pour se mettre au diapason de la révolution numérique à travers le renforcement du cadre institutionnel existant par la création du Haut-Commissariat à la Numérisation (HCN).

Cette instance suprême, placée au plus haut niveau, sous la tutelle de

la Présidence de la République, est chargée de piloter, suivre, encadrer, évaluer des projets de numérisation intersectoriels et de définir les projets prioritaires ainsi que les investissements stratégiques dans le domaine de la transition numérique et ceux initiés suite aux orientations de Monsieur le Président de la République.

Le Haut-Commissariat à la Numérisation a pour rôle de fédérer et de catalyser les énergies pour impulser, corriger, redresser ou encore réarticuler les initiatives sectorielles en la matière.

A ce titre, le Haut-Commissariat à la Numérisation a pour missions la conception, la mise en œuvre et le suivi de la réalisation de la stratégie nationale de la transformation numérique et de veiller à la concordance des plans sectoriels de numérisation avec cette stratégie nationale.

Le Haut-Commissariat est appelé aussi à proposer toute mesure susceptible

de consolider la souveraineté numérique et le développement du produit national.

Dès son installation, le HCN s'est engagé, selon une démarche participative et inclusive, à élaborer la Stratégie Nationale de la Transformation Numérique 2025 - 2030, initialement lancée par le MNS en juin 2023, en intégrant les principes et les objectifs afin de guider l'ensemble des acteurs du numérique, assurer l'alignement et la capitalisation des efforts de la digitalisation sectorielle, instaurer un climat des affaires favorable au marché du numérique, attirer les investissements dans ce

domaine et d'améliorer le classement mondial de l'Algérie dans le domaine du développement numérique.

En effet, le document de la Stratégie Nationale de la Transformation Numérique représente le premier document de référence pour la concrétisation de la transformation numérique en Algérie.

Aussi, il représente le troisième livrable réalisé dans le projet d'élaboration de la Stratégie Nationale de la Transformation Numérique (SNTN). Après le livrable de la méthodologie et de l'état des lieux, il sera suivi après sa validation par les deux livrables suivants :

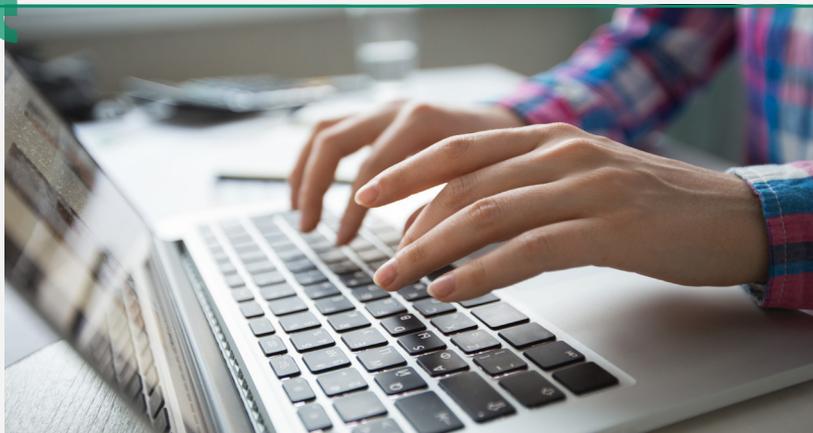


**Le plan d'action stratégique pour la mise en place de la transformation numérique.**



**Le plan d'action pour le suivi de la réalisation de la transformation numérique.**

*Création du Haut-Commissariat à la Numérisation (HCN), l'instance suprême, placée à plus haut niveau sous la tutelle de la Présidence de la République.*





## Vision Stratégique

L'Algérie s'engage résolument dans un processus de transformation numérique à l'horizon de 2030. Cette transformation est fondée sur une vision ambitieuse et réaliste, centrée sur des aspirations nationalistes et conforme aux valeurs et principes de l'Etat Algérien. Cet engagement traduit par cette vision reflète une compréhension profonde des défis et des opportunités du contexte national et international actuel.

### DECLARATION

La vision du numérique de l'Algérie se déclare comme suit :

# Algérie numérique 2030

«un leader continental en matière de transformation numérique, à travers une connectivité de haute qualité pour tous, des services publics entièrement numérisés et une économie numérique nationale créatrice de richesses, avec la dimension sociale préservée».

## Valeurs & principes directeurs

En Algérie, la vision pour la transformation numérique est axée sur une définition de valeurs et principes directeurs, socle de cette stratégie. Ces valeurs incarnent un engagement élevé envers les normes de l'éthique, tout en assurant l'alignement sur les principes fondamentaux.

### | Valeurs

**Les valeurs associées à la transformation numérique sont très variées. Celles qui sont retenues et conformes aux exigences du contexte national se déclinent comme suit :**

<p>La transparence et l'efficacité de gestion</p>	<p>➤ Cette valeur permet d'asseoir la confiance entre les parties prenantes au niveau interne et externe, que ce soient des citoyens, des entreprises ou d'autres partenaires. Elle garantit que les actions entreprises dans le cadre de la transformation numérique sont compréhensibles, responsables et alignées sur les valeurs d'éthiques et les meilleures pratiques de gestion.</p>
<p>L'équité et l'égalité</p>	<p>➤ Cette valeur assure un accès équitable et égal aux services numériques et aux opportunités offertes par l'administration ou les entreprises, pour chaque individu ou entité quelque soient leurs statuts, leurs origines, leurs niveaux socio-économiques. Également, cette valeur assure l'égalité des chances d'accès et garantit la concurrence loyale.</p>
<p>La stimulation du développement socio-économique</p>	<p>➤ Le secteur du numérique doit être un des leviers importants pour la stimulation du développement socio-économique national, en favorisant l'innovation, la productivité, l'accès à l'information, l'accès à l'éducation et l'inclusion financière et sociale.</p>

## Principes directeurs

La Stratégie Nationale de la Transformation Numérique en Algérie est guidée par cinq (05) principes directeurs, à savoir :

Centrée sur le citoyen et l'entreprise	➤ Le citoyen et l'entreprise sont placés au cœur de la Stratégie Nationale de la Transformation Numérique, en garantissant que toute initiative engagée est utile, prioritaire et apporte le maximum de valeur tant pour le citoyen que pour l'entreprise.
Inclusive et participative	➤ Toutes les parties prenantes impliquées dans la transformation numérique de notre pays sont appelées à participer activement à son élaboration et à sa mise en œuvre. Cette implication garantira la sauvegarde des intérêts et des besoins de l'ensemble des acteurs activant dans le numérique.
Préservation de la souveraineté numérique	➤ La souveraineté numérique est un principe directeur de cette stratégie. Il est à cet effet, primordial de la préserver par le renforcement et la consolidation des infrastructures numériques de base, le capital humain, l'indépendance numérique, le développement d'une industrie numérique locale et enfin la garantie de la sécurité des systèmes d'information et des données.
Protection de la vie privée et des données personnelles	➤ Il s'agit d'un principe fondamental pour établir la confiance avec les citoyens. Ce qui garantit la gestion des données d'une manière sécurisée et conforme à la réglementation et à l'éthique.
Encouragement du partenariat public-privé	➤ Ce principe vise à encourager la collaboration et le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, afin de capitaliser leurs expériences et de conjuguer leurs forces respectives. Cela conduira certainement à créer un climat favorable au développement du numérique, à l'innovation, à l'efficacité et à la réalisation des objectifs de la transformation numérique.

# Axes stratégiques

La Stratégie-Algérie Numérique 2030 - s'appuie sur cinq (05) axes.  
Chaque axe englobe un ensemble d'objectifs stratégiques.

Le schéma ci-dessous illustre les axes stratégiques de cette vision :





### Axe I “Infrastructure de base des TIC”

La modernisation des Infrastructures de base des TIC constitue le socle sur lequel s’appuie la réalisation des objectifs de la transformation numérique.

Cet axe comprend les réseaux de télécommunications, les centres de données et les équipements pour garantir une connectivité robuste et un accès équitable aux services numériques. La modernisation des infrastructures a pour effet aussi de stimuler l’innovation et de favoriser le développement des technologies du numérique. L’investissement dans les infrastructures de base vise à promouvoir la création d’un écosystème propice à la compétitivité économique et à optimiser les avantages du numérique pour les usagers.

Les objectifs de cet axe stratégique sont ordonnés en volets et définis comme suit :



#### Volet : Connectivité

##### OBJECTIF 1 :

**Assurer une Connectivité de qualité pour tous (Individus & Ménages).**

**CIBLE À ATTEINDRE : 100% D’ACCÈS.**

Assurer un accès à la connectivité internet équitable et de qualité pour l’ensemble de la population. Cet objectif s’inscrit dans la volonté de réduire la fracture numérique, en veillant à ce que tous les individus et ménages aient la possibilité de tirer pleinement parti des opportunités offertes par le numérique, tout en assurant une connectivité stable et efficace.

##### OBJECTIF 2 :

**Connecter les institutions/établissements publics.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 100% DES INSTITUTIONS/ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CONNECTÉS.**

Cet objectif s’inscrit dans la perspective de moderniser et d’optimiser les services publics en garantissant une connexion fiable et à haut débit pour l’ensemble des entités publiques. Ce qui permettra de favoriser l’efficacité des procédures administratives, la communication interne et externe et la facilité de la mise en place et d’accès aux services numériques au profit des citoyens et des entreprises. Cet objectif contribue ainsi à renforcer la gouvernance publique.

##### OBJECTIF 3 :

**Rentabiliser les investissements réalisés en connectivité et en bande passante.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 100% DE RENTABILITÉ.**

Cet objectif vise à tirer profit des capacités de connectivité nationales pour exporter les services numériques aux pays voisins de la région Subsaharienne. Cet objectif renforce la coopération régionale et le développement d’opportunités d’échanges économiques grâce à une connectivité transfrontalière. L’exploitation du potentiel national de connectivité, créera des opportunités d’échange commercial, de collaboration et de développement commun avec les pays de la région Subsaharienne, favorisera une croissance économique forte et renforcera les liens numériques entre les nations.

## ➔ | Volet : Centres de données et services cloud

### OBJECTIF 4 :

**Disposer de centres de données nationaux conformes aux standards internationaux.**

**CIBLE À ATTEINDRE : + 05 CENTRES DE DONNÉES NATIONAUX.**

Cet objectif vise à mettre en place des centres de données répartis sur le territoire national, capables de supporter les besoins nationaux (public/privé) en matière de traitement, de stockage et d'hébergement. Ceci va renforcer l'indépendance technologique et la souveraineté numérique.

### OBJECTIF 5 :

**Disposer d'une offre de services compétitive à l'exportation des Services Cloud.**

**CIBLE À ATTEINDRE : SERVICES CLOUD EXPORTÉS**

Cet objectif porte sur la création et la promotion de services Cloud Innovants et de haute qualité, avec l'objectif d'exporter ces services aux marchés internationaux. Le but d'une offre de Services Cloud compétitive est de renforcer la position de notre pays en tant que fournisseur de services numériques sur la scène internationale. Cet objectif contribuera notamment à stimuler les exportations, à attirer les investissements dans le domaine du numérique et à promouvoir l'économie numérique.

### OBJECTIF 6 :

**Rehausser l'utilisation du nom de domaine national (.dz)**

**CIBLE À ATTEINDRE : ½ MILLION DE NOMS DE DOMAINES (.DZ)**

Cet objectif vise à encourager et à promouvoir l'adoption des noms de domaines nationaux dot dz, dans le but d'accroître la visibilité des entités nationales en ligne, en favorisant l'utilisation du domaine national. Dans cette optique, il apparaît que l'objectif d'un demi-million de noms de domaine .dz témoigne de la croissance et de l'engagement du pays dans le développement de son espace numérique national. Ce qui permettra de renforcer davantage la présence en ligne des acteurs locaux, de favoriser l'identité numérique nationale et de contribuer à la souveraineté numérique en consolidant la représentation nationale sur Internet.



### Axe 2 “Capital Humain & Formation”

#### OBJECTIF 7 :

**Disposer d'un bassin de spécialistes actifs en TIC pour soutenir, en main-d'œuvre qualifiée les secteurs publics et privés.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 500.000 SPÉCIALISTES ACTIFS EN TIC**

Cet objectif vise à encourager la mise en place de programmes de formation et de formation continue pour assurer la pertinence des compétences dans un environnement technologique en constante évolution, et de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée capable de mettre en œuvre et de gérer des solutions numériques innovantes au sein des secteurs publics et privés.

#### OBJECTIF 8 :

**Réduire le phénomène de fuite des compétences TIC vers l'étranger.**

**CIBLE À ATTEINDRE : - 40% DES DÉPARTS À L'ÉTRANGER**

Cet Objectif vise à atténuer la tendance de départ des professionnels des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour chercher des opportunités meilleures à l'étranger. Il s'agira de mettre en place un écosystème numérique durable et compétitif pour inciter à préserver et garder des compétences spécialisées au niveau national.



### Axe 3 “Gouvernance Numérique”

La gouvernance numérique émerge comme un fondamental pour moderniser la gestion des administrations et des entreprises afin de rendre l'exécution des opérations économiques et sociales plus efficace. La numérisation de l'administration publique est la véritable locomotive de la transformation numérique et pierre angulaire pour instaurer la gouvernance numérique afin d'accroître l'efficacité des processus gouvernementaux, faciliter la prise de décision, orienter les politiques sectorielles, rationaliser les dépenses publiques et assurer un développement socio-économique durable.

Aussi, la numérisation de l'administration et l'amélioration de la gouvernance des services publics nécessitent la mise en place d'un écosystème d'échange et de partage entre toutes les composantes de la société, notamment avec le secteur privé, basé sur l'introduction et l'exploitation des technologies numériques émergentes à l'instar de l'intelligence artificielle et de l'internet des objets.

#### OBJECTIF 9 :

**Numériser la gestion interne du secteur public.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 100% DES PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIVES NUMÉRISÉES.**

Cet objectif vise à numériser l'ensemble des procédures de fonctionnement liées aux différentes structures du secteur public.

## OBJECTIF 10 :

**Numériser les démarches administratives destinées aux citoyens et aux entreprises.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 100% DES SERVICES PUBLICS NUMÉRISÉS.**

Cet objectif vise à numériser l'ensemble des services publics de bout en bout par une transformation numérique complète de l'administration publique. Il offre une opportunité d'optimiser les processus, de réduire les délais, et de créer un environnement de confiance, transparent et accessible aux citoyens et aux entreprises.

## OBJECTIF 11 :

**Augmenter l'attractivité du secteur public aux compétences numériques.**

**CIBLE À ATTEINDRE : - 20% DES DÉPARTS DES COMPÉTENCES.**

Cet objectif vise à créer un environnement favorable au niveau du secteur public pour préserver et valoriser les compétences et les professionnels dans le domaine du numérique chargés des projets de numérisation sectorielle, dans le but de les inciter et de minimiser leurs départs.

## OBJECTIF 12 :

**Garantir aux citoyens et entreprises une identité numérique.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 100% DES CITOYENS ET ENTREPRISES DISPOSENT D'UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE.**

Cet objectif vise à construire un moyen fiable et unique pour l'identification des personnes morales et physiques et facilitant l'accès aux services en ligne tout en renforçant la sécurité et l'efficacité des transactions numériques. Il constitue une mesure essentielle pour moderniser et renforcer les interactions entre les acteurs privés et publics.

## OBJECTIF 13 :

**Instaurer les principes d'une collaboration multisectorielle.**

**CIBLE À ATTEINDRE : INTEROPÉRABILITÉ À 100%.**

Cet objectif vise à mettre en place une véritable synergie entre le Gouvernement, la société civile, et l'ensemble des secteurs publics et privés. Ceci permettra de créer un environnement numérique inclusif, durable et propice aux progrès social et économique de notre pays.

## OBJECTIF 14 :

**Instaurer les principes d'ouverture et de partage des données.**

**CIBLE À ATTEINDRE : ELABORATION DU CADRE RÉGISSANT LA GOUVERNANCE DE DATA.**

Cet objectif vise à mettre en place un cadre régissant la collecte, le traitement, le partage et la responsabilité de l'exploitation des données. Ce qui permettra de générer de fortes valeurs ajoutées tant en termes d'usages qu'en terme d'aide à la décision, grâce à une meilleure synergie entre les acteurs basée sur la confiance numérique.



### ➔ | Axe 4 Économie numérique

#### ➔ | Volet : Transformation numérique des entreprises et des commerçants

##### OBJECTIF 15 :

Réduire les transactions de paiement en cash  
**CIBLE À ATTEINDRE : ELIMINER LE PAIEMENT EN CASH  
DES TRANSACTIONS DÉPASSANT 500 000 DA.**

Cet objectif vise à favoriser l'utilisation des modes de paiement électronique en matière de transactions financières pour promouvoir l'inclusion financière.

##### OBJECTIF 16 :

Augmenter l'utilisation des systèmes numériques  
dans la gestion interne des PME/PMI  
**CIBLE À ATTEINDRE : 80% DES PME/PMI UTILISANT  
DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES.**

Cet objectif vise à garantir une meilleure prise de décision à travers l'utilisation de systèmes numériques pour la gestion interne des PME/PMI, tels que : la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la gestion des stocks et la relation client. Ce qui permettra la disponibilité de données en temps réel, l'optimisation des processus d'approvisionnement, de production et de commercialisation des entreprises. Cet objectif permettra de renforcer la compétitivité, de réduire les coûts et d'améliorer la productivité.

#### ➔ | Volet : Développement de l'industrie et du marché numérique national

##### OBJECTIF 17 :

Faire du numérique un levier porteur de richesse pour l'économie nationale.  
**CIBLE À ATTEINDRE : 20% DU PIB NATIONAL.**

Cet objectif vise à placer le secteur du numérique au cœur du développement économique. Il cible la contribution de l'industrie numérique et de l'économie numérique à la richesse économique du pays, à travers la création d'une filière propre dédiée au domaine du numérique.

## OBJECTIF 18 :

**Booster la création de sociétés/start-ups activant dans le domaine du numérique.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 100 000 SOCIÉTÉS/START-UPS ACTIVANT**

**DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE.**

Cet objectif vise à atteindre un nombre significatif de sociétés activant dans le domaine du numérique à travers la promotion et la dynamisation de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans le secteur des technologies numériques et la création d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

## OBJECTIF 19 :

**Atteindre des volumes importants en matière d'exportation des produits et services TIC.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 500 MILLION DE USD D'EXPORTATION DES PRODUITS ET SERVICES TIC.**

Il s'inscrit dans la volonté de diversifier les exportations en dehors du secteur des hydrocarbures. Cet objectif vise à élargir la palette des produits et services exportés en favorisant l'investissement dans l'industrie numérique.

## OBJECTIF 20 :

**Assurer l'émergence de champions dans le domaine du numérique d'envergure internationale.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 50 CHAMPIONS EN NUMÉRIQUE.**

Cet objectif vise à favoriser l'émergence d'au moins 50 acteurs nationaux pour devenir des leaders dans le domaine du numérique, capables de soutenir et de répondre aux exigences croissantes de la transformation numérique.

## ➤ | Volet : Amélioration de l'attractivité à L'investissement étranger

## OBJECTIF 21 :

**Augmenter les Investissements Directs Étrangers (IDE).**

**CIBLE À ATTEINDRE : 01 MILLIARD DE USD D'INVESTISSEMENT.**

Cet objectif vise à attirer des capitaux étrangers dans le domaine du numérique pour stimuler la croissance économique et favoriser le développement de l'économie nationale. Il reflète la volonté d'ouvrir le marché national aux investissements étrangers dans le domaine du numérique par le renforcement des relations économiques avec les acteurs économiques étrangers et de tirer parti des avantages de l'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales.



## OBJECTIF 22 :

**Disposer de grands acteurs mondiaux du numérique en Algérie.**

**CIBLE À ATTEINDRE : 10 GRANDS ACTEURS ACTIVANT DANS LE NUMÉRIQUE.**

Cet objectif vise à attribuer à l'Algérie une position stratégique, pour devenir une destination attractive pour les grands acteurs mondiaux du numérique.



## Axe 5 "Société numérique"

## OBJECTIF 23 :

**GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE ET INCLUSIF  
AUX TECHNOLOGIES ET SERVICES NUMÉRIQUES.**

Cet objectif vise à promouvoir l'usage généralisé des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au profit des individus et de la société. Il garantit l'accessibilité à une grande majorité de la population, favorisant ainsi l'inclusion numérique.

## OBJECTIF 24 :

**AUGMENTER LA PARTICIPATION DE LA POPULATION  
DANS LA VIE PUBLIQUE À TRAVERS L'ESPACE NUMÉRIQUE.**

Cet objectif vise à encourager une implication active des citoyens dans la vie publique à travers les outils en ligne. Il permet de renforcer la démocratie participative et de promouvoir une gouvernance inclusive, en favorisant la contribution des citoyens aux processus décisionnels et leurs engagements dans la vie publique.

## OBJECTIF 25 :

**PROMOUVOIR UN CONTENU NUMÉRIQUE NATIONAL DESTINÉ  
À TOUTES LES CATÉGORIES DE LA SOCIÉTÉ**

Cet objectif vise à renforcer et à préserver l'identité culturelle nationale dans l'espace numérique et encourager l'inclusion numérique. Cet objectif doit être aligné au respect de la conformité avec les valeurs de l'Etat, par l'encouragement de la création d'un contenu numérique authentique, culturellement riche, apportant une valeur ajoutée et accessible à toutes les catégories de la société.

## Fondements de la Stratégie

### ⇒ | Cadre légal et réglementaire

L'intégration du volet cadre réglementaire comme fondement dans chaque axe de la stratégie, permet de créer un environnement cohérent et propice à la croissance durable et à la réussite de l'émergence d'un écosystème numérique dynamique, sécurisé, performant et bénéfique à tous.

A cet effet, il s'agit d'engager les actions suivantes :

- ⇒ L'élaboration d'une Loi, inclusive, régissant et régulant le domaine du numérique en Algérie et assurant l'accélération de sa transformation numérique ;
- ⇒ L'adaptation et l'harmonisation des textes juridiques en vigueur avec les dispositions de cette nouvelle loi, inclusive.

### ⇒ | Sécurité des Systèmes d'Information

La sécurité des systèmes d'information est une partie intégrante et primordiale pour la réussite de la stratégie nationale de transformation numérique.

Ainsi, les exigences liées à la sécurité des systèmes d'information seront prises en charge dans chaque axe de cette stratégie.

A cette fin, le Haut-Commissariat à la Numérisation assure la concordance de la stratégie nationale de la transformation numérique avec les exigences de la sécurité des systèmes d'information, énoncés par le Dispositif National de la Sécurité des Systèmes d'Information, instrument de l'Etat en la matière.



# Conclusion

Ce document de référence a traduit les éléments fondamentaux de la Stratégie Nationale de la Transformation Numérique. Il a permis de présenter la vision stratégique - Algérie numérique 2030, a mis l'accent sur les valeurs et les principes directeurs relatifs au contexte national. Ce document a détaillé le contenu des axes stratégiques et les objectifs prioritaires pour lesquels l'Algérie devra œuvrer et pour lesquels des efforts nécessaires doivent être consentis et déployés dans les six années à venir, à partir de 2025.

Cette stratégie est le fruit d'un travail d'étude, de réflexions approfondies et de concertations inclusives avec l'ensemble des parties prenantes dans l'écosystème numérique national. Elle énonce les aspirations majeures pour un futur numérique garantissant un développement économique et social durable. Cette stratégie représente un instrument fondamental pour garantir une transformation numérique réussie.

La concrétisation de cette stratégie s'appuiera sur des plans de mise en œuvre et de gouvernance.



**POUR UNE  
ALGERIE  
NUMERIQUE  
2030**



**Siège social**  
Adresse : 4, rue de Timgad, Hydra, Alger, Algérie



©